



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 18792

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) concernant la prise en charge précoce des victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Soulignant la nécessité de sensibiliser le public et les professionnels à l'importance des soins précoces pour les AVC, le rapporteur préconise d'informer l'ensemble de la population sur les symptômes spécifiques des AVC et de promouvoir, auprès du grand public et des professionnels de santé, l'appel direct au centre 15 par un numéro d'appel unique. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de l'incidence des maladies cardiovasculaires ainsi que des accidents qui leur sont liés, dont la réduction de la fréquence et la sévérité des séquelles fonctionnelles associées aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Caractérisées par une incidence stable de 130 000 cas l'an avec un taux d'incidence multiplié par deux après 55 ans, pour chaque tranche d'âge de dix ans, quel que soit le sexe, les maladies vasculaires cérébrales restent liées principalement à l'athérosclérose dont l'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs de risque, aux maladies cardiaques génératrices d'embolie et en amont aux comportements nutritionnels, et au tabagisme. Dans ce cadre, différentes actions de prévention ont été menées par le ministère chargé de la santé, notamment quatre programmes d'actions nationaux : nutrition santé (PNNS 1 : 2001-2005 reconduit 2006-2010), le programme de prévention des risques cardio-vasculaires 2001-2005, le programme diabète (2002-2005) ; ainsi que deux plans nationaux : prévention des conduites addictives, et le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (2007-2010). Ces mesures ont conduit à l'information et la sensibilisation du grand public grâce entre autres aux campagnes menées depuis 2005 sur les complications du diabète, la lutte antitabac ou l'appel du 15 en cas d'infarctus ou d'AVC. Elles sont reconduites chaque année. La dernière, en novembre dernier, a permis de pérenniser la démarche d'appel du 15 en cas d'accident vasculaire aigu. Ces avancées ont modifié la prise en charge des patients présentant un accident vasculaire cérébral visant à une même accessibilité aux soins de première urgence pour tous et à la coordination des différents acteurs de santé requis pour garantir le respect des délais de prise en charge des AVC, en particulier l'accès aux examens d'imagerie et la mise en oeuvre de traitements spécifiques. De plus, la Haute Autorité de santé va engager, au troisième trimestre 2008, une réflexion sur l'amélioration des pratiques professionnelles devant un AVC. Une étude à l'initiative de la société française de neurovasculaire (SFNV), soutenue par la direction générale de la santé, va débuter cette année. Son objectif principal est de tracer le parcours du patient présentant un AVC dès son arrivée dans l'unité neurovasculaire et son suivi complet des structures d'accueil d'aval. Le but est d'améliorer le recueil d'informations des AVC hospitalisés pour mieux les prendre en charge, et limiter les séquelles neurologiques et/ou la perte d'autonomie par une meilleure offre de soins.

## Données clés

**Auteur** : [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription** : Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 18792

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 mars 2008, page 2025

**Réponse publiée le** : 5 août 2008, page 6821